

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze le 14 décembre à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Présents: **MM. ROUX, CHARBONNIER, Mme CHAUVY, M GRENIER, Mmes CHEPTOU, TEXIER LAGARDE, MM LACORRE, DEVOYON, Mmes JOUANIE, GIRAULT, MM PICHHERIT, BLANCHETON,**

Excusés : **MM LAGAUTERIE, FAURE, MME FAUCHER**

Pouvoirs : **M LAGAUTERIE à M GRENIER, MME FAUCHER à MME CHAUVY, M FAURE à M BLANCHETON**

Secrétaire de séance : Véronique CHEPTOU

Ordre du jour

- Avis sur la proposition du schéma départemental
- Admission en non-valeur : impayés de cantine
- Laubaudie parcelle B 1284 : examen du droit de préemption
- Questions diverses

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2015. Ce procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des conseillers.

▪ Délibération n° 2015-055 : avis sur la proposition du schéma départemental

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du schéma directeur du département présenté lors de la réunion du conseil du 10 novembre 2015.

Après en avoir délibéré à 4 abstentions et 8 votes pour, le Conseil Municipal adopte la proposition du schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté.

▪ Délibération n° 2015-056 : avis sur la proposition du schéma départemental : disparition du SIAEP

Après avoir demandé au Conseil de statuer sur la proposition du schéma départemental, qui pour rappel a été adopté à 4 abstentions et 8 votes pour, Monsieur le Maire souhaite proposer au Conseil de délibérer sur la disparition du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois, disparition prévue par le projet de schéma de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal d'Eyjeaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Considérant que, d'une part:

- Le SIAEP des Allois est un syndicat de production et de distribution d'eau potable ;
- Le projet de schéma propose le statu quo pour le Syndicat Vienne Combade et la dissolution du SIAEP des Allois avec pour seul motif qu'il est entièrement inclus dans le SVC **alors que ce dernier ne dispose pas de la compétence distribution** ;

D'autre part, historiquement :

- Le SIAEP des Allois et la commune de St Léonard se sont associés, sur proposition du Département et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour rendre possible la construction de l'usine de production d'eau potable et permettre à des communes du Sud est de la Haute-Vienne qui le souhaiteraient de compléter et diversifier leurs ressources en eau ;
- Le syndicat des Allois, avec le financement de l'État, du Département et la commune de Saint Méard, a raccordé en urgence la commune de St Méard afin de lui fournir l'eau nécessaire avant que le Syndicat Vienne Combade ne prenne le relais ;

Par ailleurs :

- Le Syndicat des Allois met gratuitement un réservoir de 200 m³ situé sur un point culminant à la disposition du Syndicat Vienne Combade permettant à ce dernier de distribuer gravitairement l'eau qu'il produit sur son antenne sud-est jusqu'à Châteauneuf .De plus ce même réservoir est intégré dans un projet actuellement à l'étude qui permettrait de distribuer l'eau jusqu'à Eymoutiers ;
- Le syndicat offre aux communes et aux usagers un service de proximité essentiel à la vie de tous les jours, aux communes et aux usagers. Un agent est toujours présent sur le territoire du syndicat pour des interventions dans la journée ;
- Sur tous les branchements l'eau distribuée est neutralisée et désinfectée conformément à la réglementation en vigueur et à un tarif raisonnable ;
- Le réseau est en bon état (âge et rendement),
- Hormis les frais engagés à la création par les communes fondatrices, aucune participation financière ultérieure n'a été versée par les communes membres;

Enfin :

- Le SIAEP a toujours fait preuve de solidarité en acceptant toujours l'adhésion des communes qui le souhaitaient et cela sans audit préalable sur leur réseau (Saint Paul et Saint Bonnet Briance) ;
- Le Syndicat des Allois comprend deux communes qui font partie de Limoges Métropole, et il n'y a aucune connexion avec le réseau urbain pour l'alimentation future ;

Pour conclure :

- Il est prématuré voire injuste que le SIAEP des Allois puisse être supprimé au stade de la phase administrative alors qu'aucune solution technique et financière de remplacement n'est proposée ;

S'OPPOSE à la dissolution du SIAEP DES ALLOIS.

▪ **Délibération n° 2015-057 : admission en non-valeur : impayés de cantine**

Monsieur le Maire expose au Conseil l'état des créances de cantine émises par Monsieur Mazaud Jérôme pour la période de septembre à décembre 2014 pour un montant de 128€.

Le Conseil Municipal d'Eyjeaux décide en raison de :

-la confirmation de l'effacement de cette dette survenue suite à la saisie de la commission de surendettement en février 2015

-le caractère irrécouvrable de la dette

D'admettre en non-valeur la somme de 128€ et autorise la régularisation de la situation comptable et budgétaire de la commune.

▪ **Questions diverses :**

-le troisième sujet mis à l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'une délibération. Suite à la présentation de la situation, les conseillers souhaitent prendre le temps de réflexion et explorer les possibilités qui s'offrent à eux pour délibérer si besoin à la prochaine réunion du Conseil en toute connaissance de cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.